

## CHARTRE des SOIRÉES ÉTUDIANTES CAENNAISES

**Je soussigné(e).....[Nom de l'association] représenté(e)  
par.....[Nom du représentant], à ce titre, légalement  
responsable de la bonne organisation des soirées étudiantes,**

considérant, que l'objectif de l'organisation d'un évènement est de permettre aux étudiants de s'amuser en toute sécurité tout en contribuant à leur réussite universitaire ;

souscrivant à l'objectif de réduire le nombre de personnes en situation de risque, pendant un évènement ou une soirée organisée par les associations étudiantes ;

conscient qu'un message de prévention a beaucoup plus d'impact lorsqu'il est réalisé par des étudiants, en amont des évènements et sur le long terme ;

considérant que les accidents de la circulation restent la 1<sup>ère</sup> cause de décès des jeunes de 18-24 ans, souvent dus à la consommation d'alcool, et qu'il convient de prendre les mesures les plus efficaces pour réduire ce phénomène inacceptable dans les plus courts délais ;

conscient que la mise en place d'actions de prévention a un coût faible pour une association en comparaison du coût humain et social des risques liés à l'abus de consommation de substances psychoactives ;

conscient de la responsabilité des acteurs étudiants et des structures étudiantes concernées organisateurs d'évènements ;

**S'ENGAGE À METTRE EN PLACE ET RESPECTER LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :**

### **Engagements des étudiants organisateurs des évènements :**

- 1. Informer des dangers de la consommation de substances psychoactives, pour la santé et sur la route, en amont et lors de chaque évènement étudiant organisé par l'association.**
- 2. Mettre en place un dispositif de retour à domicile sécurisé lors de chacune des soirées étudiantes organisées par l'association (ex. : « conducteur désigné », accompagnement des personnes seules, noctibus...).**
- 3. Mettre à disposition des boissons sans alcool attrayantes et gratuites, ou à tarifs préférentiels, notamment de l'eau potable et fraîche en libre-service, à chaque soirée étudiante (si soirée en établissement : négocier avec le gérant – voir la liste des exploitants adhérents de la charte de qualité de vie nocturne).**

4. Prévoir un espace calme, convivial, de détente, de repos et d'échange pour les étudiants qui souhaiteraient se rafraîchir et reprendre leurs esprits (eau, ravitaillement, chaises et quelques bénévoles avec qui échanger).
5. Mettre à disposition gratuitement des préservatifs à chacun des événements organisés.
6. Mettre à disposition des bouchons d'oreilles lors des événements organisés. Informer sur les risques de perte d'audition liés à l'exposition sonore.

**Engagements pour l'association :**

7. Suivre les recommandations préconisées dans les guides conseillés en annexe pour l'organisation de tous les événements et soirées.
8. Se former au PSC1 ou avoir au moins une personne déjà diplômée au sein de l'équipe d'organisation des événements.
9. Informer, voire former les membres de l'association sur les risques liés à l'usage de substances psychoactives et sur la sécurité routière.
10. S'interdire toute forme de promotion de la consommation d'alcool dans le cadre de la communication de l'évènement, ne pas privilégier les bénéfices de la vente d'alcool pour financer l'association.
11. Proposer aux personnes repérées comme ayant une consommation problématique une orientation vers le SUMPPS ou toute autre structure citée en annexe.
12. Rendre compte aux financeurs des événements du déroulement, des achats et de l'utilisation du matériel par rapport au prévisionnel (fiche annexée, factures, ...)
13. Si vous êtes une fédération : informer votre réseau d'associations des campagnes et des outils actuels de prévention mis à disposition sur la ville de Caen.

L'association signataire pourra mentionner la présente charte dans sa communication sur tout document élaboré dans le cadre d'une action relayant les messages et valeurs de la charte, sous réserve d'une validation préalable de la ville de Caen.

La ville de Caen et l'association signataire effectueront chaque année conjointement un bilan des actions menées. La ville de Caen pourra communiquer sur les actions de prévention de l'association signataire à travers ses supports de communication ou projets. La présente charte engage les parties pour une période correspondante au mandat du bureau de l'association signataire.

Fait à, ..... le ..... / ..... / .....

Signature : Cachet de l'association :

**Coordonnées de l'association**

Adresse postale : .....

.....

.....

E-mail : .....

Téléphone du responsable de l'association : .....

Date de renouvellement du bureau de l'association : ..... / ..... / .....